

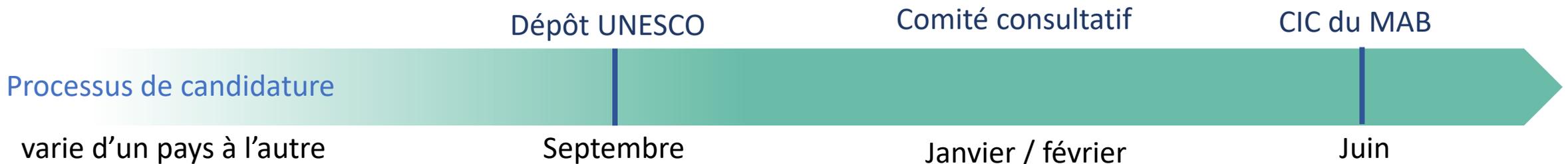
Quelles étapes une région doit-elle franchir pour être désignée RB et quelles instances sont concernées ?

Les instances de gouvernance des Réserves de biosphère de l'UNESCO

- L'UNESCO est une instance intergouvernementale, c'est elle qui assure le Secrétariat du MAB et du réseau mondial de RB.
- Le MAB est un programme intergouvernemental attaché à la division des sciences écologiques et de la terre
- Le Conseil International de Coordination du MAB, composé de représentants de 34 Etats membres, approuve les nouvelles désignations et les examens périodiques. Il élit un bureau.
- Il s'appuie sur les recommandations du Comité consultatif international, groupe d'experts des Réserves biosphère nommés par le DG UNESCO.
- Les candidatures sont portées par les Etats membres.
- Chaque pays est invité à établir un comité MAB, pour gérer et animer le réseau national de Réserves de biosphère

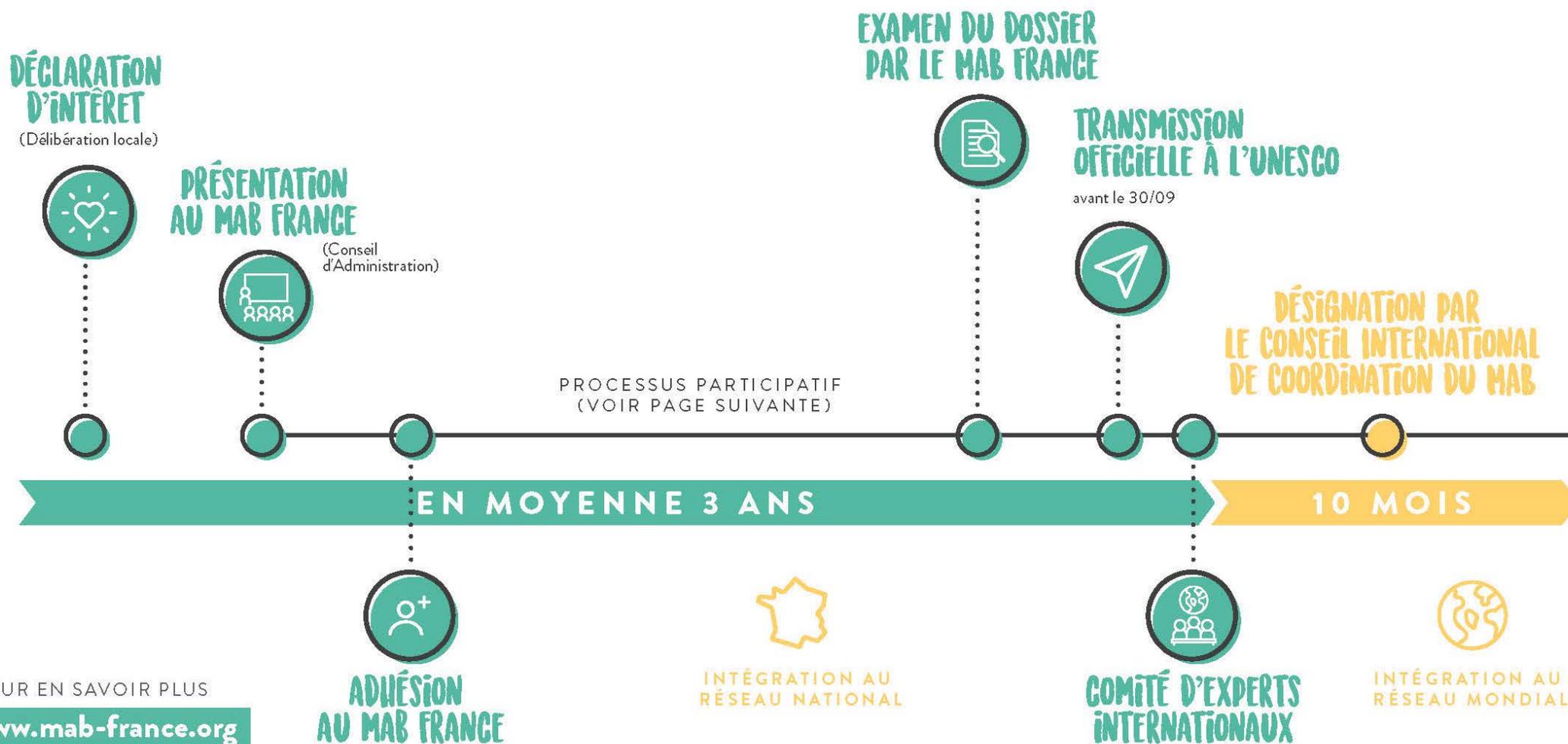
Étapes d'une candidature Réserve de biosphère

- Préparation d'un dossier de candidature (formulaire à télécharger sur www.unesco.org/mab) par l'Etat membre
- Transmission du dossier de candidature à l'UNESCO par l'Etat membre
- Examen par le Comité consultatif international des Réserves de biosphère
- Décision par le Conseil International de Coordination du MAB
- Notification par le DG de l'UNESCO à l'Etat membre



Exemple des étapes d'une candidature en France

Des initiatives locales soutenues au niveau national



Les étapes de la concertation

DE 1 À 2 ANS



INFORMATION



**RÉUNIONS
PUBLIQUES**

(par communes ou groupements),
site web dédié, presse, ...



APPROPRIATION



**RÉUNIONS
COMPLÉMENTAIRES**

(Socio-professionnels,
chez l'habitant)



CO-CONSTRUCTION



**ATELIERS
PARTICIPATIFS**

(Town hall meeting,
autres)



DÉCISION



DÉLIBÉRATIONS

Signature dossier
de candidature



Une diversité de façon de procéder : L'exemple du Maroc

- Engager des régions dans des dynamiques de développement local durable
 - Objectifs de lutte contre la dégradation de sols, la désertification, la pauvreté, la perte de biodiversité
 - À l'échelle de systèmes de production ancestraux (arganeraie, palmeraies) ou de zones de grand intérêt patrimonial présentant une diversité d'usage des sols
 - À l'échelle de régions ayant une richesse et un caractère particulier de la biodiversité, en intégrant le réseau des aires protégées et une diversité d'usages du sol (forestiers, agricoles, touristiques et halieutiques), et les sites et villes d'intérêt patrimonial mondial vus sous l'angle développement durable
- Présentation par l'Etat marocain à l'UNESCO (département des Eaux et Forêts, de l'agriculture)
- L'appropriation collective a lieu après la désignation de la Réserve de biosphère par l'UNESCO